

COMPTE RENDU
REUNION DU 22 MAI 2015

1-Emprunt 400 000 € (transfert maternelle-cantine et lotissement)

Suite à la décision d'emprunt de 500000 €, le Maire demande au conseil de ramener le montant à 400000 sur une durée d'amortissement de 20 ans € au maximum et de l'autoriser à signer le contrat auprès de l'organisme le mieux disant à savoir, la CDC ou la banque postale.

Le conseil donne son accord.

2-Décisions modificatives

-Le Maire demande au Conseil de transférer la somme de 33000 € du Budget principal au budget zone artisanale, afin de lui permettre de régler les travaux réalisés au bureau de la CCV (électricité et informatique)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, afin de régler les travaux réalisés dans les bureaux de la ccv, vote le transfert d'une somme de 33.000 € du budget principal sur le budget de la zone artisanale, suivant le tableau ci-après :

➔Budget principal :

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	21318	105	Constructions-autres bâtiments publics	-33 000,00
65	657363		Subvention de fonctionnement budgets annexes	33 000,00
023	023		Virement à la section d'investissement	-33 000,00
				-33 000,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OPFI	Virement de la section de fonctionnement	-33 000,00
				-33 000,00

➔Budget Zone Artisanale :

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2135	100	Installations générales, agencements, aménagement...	33 000,00
023	023		Virement à la section d'investissement	33 000,00
				66 000,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OPFI	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	33 000,00
74	74741		participation des communes	33 000,00
				66 000,00

- DM- Budget principal- Investissement :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, vote sur le budget principal en investissement, le virement de crédits suivants :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	21312	129	Bâtiments scolaires	1 200,00
				1 200,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	21318	126	Constructions-autres bâtiments publics	-1 200,00
				-1 200,00

**-DM-Budget Logements Sociaux-Investissement,
Emprunt acquisition maison cts Palfray,**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, vote sur le budget des logements sociaux, suite à l'acquisition de la maison Cts « Palfray », les crédits supplémentaires suivants :

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
21	2132	100	140	Immeubles de rapport	129 500,00
					129500,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
16	1641	OPFI	140	Emprunts en unité monétaire de la zone e	129 500,00
					129 500,00

3-Contrat d'entretien SDE76 (éclairage public)

Le Maire fait part au Conseil de la possibilité de signer un contrat d'entretien avec SDE 76 pour l'éclairage public et rappelle que la SDEL actuellement, intervient à la demande.

Le conseil décide de ne pas donner suite.

4-Intégration parcelles consorts Dujardin, dans voirie rue du torp

A la vente de parcelles constructibles appartenant à MMme Dujardin Etienne, route du Torp un élargissement de la voie a été nécessaire mais n'a pas été intégré dans la voirie. Le Maire demande au Conseil l'autorisation de les intégrer dans la voirie communale et de prendre Maitres Auvray, Hazard Lauriau notaires pour signer l'acte.

Le Conseil après en avoir délibéré,

DECIDE, sur accord des propriétaires (Consorts Dujardin)

☞ *D'intégrer dans la voirie communale, les trois parcelles cadastrées :*

- *section A 566 d'une contenance de 77 ca*
- *section A 654 d'une contenance de 50 ca*
- *section A 835 d'une contenance de 75 ca*

☞ *De prendre Maitres Auvray Hazard Lauriau notaires à Valmont pour signer l'acte*

☞ *De donner tous pouvoirs au Maire pour signer toutes pièces concernant cette Transaction.*

5-Taux taxe d'aménagement

Le Maire rappelle que le taux de la taxe d'aménagement est bien actuellement de 2%. Il demande au Conseil de confirmer ce taux.

Le conseil confirme le taux de 2%.

6-Modulation des primes pour le Personnel

☞ Personnel titulaire /contractuel

La modulation des primes jusqu'à présent était de 0 à 4, avec un coefficient à l'unité. Aussi, afin d'éviter une trop grande disparité, le Maire demande au Conseil de l'autoriser à appliquer un coefficient de 0,25, dans la fourchette de 0 à 4.

Le Conseil donne son accord.

☞ Répartition de la prime au Personnel (1^{er} semestre) compris CAE/CUI)

Le conseil après en avoir délibéré,

☞ DECIDE de verser une prime annuelle réglée semestriellement à tout le Personnel et aux agents sous contrat de droit privé, défini comme suit :

Contrat Unique d'Insertion (CUI) d'une durée de 20 h/semaine : 257 €

Emploi d'Avenir d'une durée de 24 h /semaine : 308 €

Pour le 1^{er} semestre 2015, la prime sera répartie comme suit :

AUGER Mélanie (emploi d'avenir) : 154 €

LE GOAZIOU Marion (emploi d'avenir) : 154 €

SILINE Tony (CUI) : 129 €

SIMON Christopher (emploi d'avenir) : 154 €

7-Demande de nouveau contrat CUI ou CAE

En remplacement de M. Pascal Hébert, le Maire demande au Conseil de maintenir ce poste et de l'autoriser à signer un nouveau contrat CUI ou CAE

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil :

AUTORISE le Maire :

✦ à signer la convention entre Pôle Emploi pour le compte de l'Etat et la Commune de Colleville ainsi qu'un Contrat Unique d'Insertion pour une durée de 12 mois en vue de satisfaire des besoins collectifs non satisfaits principalement en matière de travaux d'espaces verts, et diverses autres tâches, pour une durée hebdomadaire de travail égale à 22 heures à compter du 29 juin 2015 dont la rémunération sera versée sur la base du SMIC.

✦ A signer tous documents concernant cette convention et ce contrat.

✦ A imputer les dépenses correspondantes sur le chapitre 012 du budget de la commune

8-Tranchée défense incendie (salle polyvalente)

L'accès à l'étang dans le cadre de la défense incendie pour la salle polyvalente et le vestiaire foot, est obstrué afin d'éviter le passage de véhicules non autorisés. De ce fait, en cas de besoin, les pompiers n'ont plus de passage. Aussi, afin d'être en règle, le Maire propose la mise en place d'un tuyau de diamètre 250, en tranchée avec à l'extrémité un regard pour y puiser l'eau. Le Coût est estimé à 5.000 € HT.

*Après discussion sur l'installation « sauvage » des gens du voyage sur et autour du terrain de foot et les moyens de l'éviter, compte tenu de l'existence d'un plan d'accueil au niveau du Pays des Hautes falaises,
Le conseil donne son accord d'amener l'eau de l'étang par un tuyau dans un puisard à proximité de la salle polyvalente pour la défense incendie et ainsi de maintenir l'accès aux parcelles communales dont les deux terrains de foot, inaccessible.*

9-Questions diverses

-Réparation du tracteur ;

Un devis pour la réparation de notre tracteur en panne s'élève à 1600 € TTC. Devant ce montant élevé, Le Maire propose d'acheter un tracteur dès maintenant pour un montant estimé à 20.000 € HT, en espérant obtenir une aide du DPT.
Le conseil donne son accord.

10-Tarif centre aéré de Colleville

Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à aligner les tarifs centre aéré de Colleville sur ceux de la CCV.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte la nouvelle tarification pour le centre aéré, qui sera effective à compter du 1^{er} juin 2015, suivant le tableau ci-après :

Quotient familial	< 350		351<650		651<	
	tarif jour	Tarif heb	tarif jour	Tarif heb	tarif jour	Tarif heb
3 jours	11	33	12	36	13	39
4 jours	10.5	42	11.50	46	12	48
5 jours	10	50	11	55	11.6	58

Et décide d'encaisser les chèques dès l'inscription afin d'éviter les désistements de dernière minute. Toutefois le remboursement sera possible pour raison de santé, sur présentation d'un certificat médical.

11-Réintégration du solde de la gestion du centre aéré par le comité des fêtes.

Une proposition commune serait d'utiliser cette somme pour doter la commune de jeux destinés en priorité, aux enfants.

Pendant plusieurs dizaines années, la gestion du centre aéré était faite sous l'égide du Comité des Fêtes. Depuis 4 ans cette gestion a été reprise par la commune, bien que cette dernière l'exerçant déjà officieusement depuis l'origine. Le Comité des fêtes propose d'affecter le solde de l'argent issu de la gestion du centre aéré à l'acquisition de jeux destinés aux enfants.

Le conseil donne son accord

12-Présentation du plan de situation de transfert de la cantine , de la maternelle et du multisports .

Le Maire demande au Conseil d'arrêter définitivement l'emplacement et propose de désigner Monsieur Leroux Architecte pour finaliser le plan de situation et d'instruire le permis jusqu'à l'obtention. Proposition d'honoraires étude de faisabilité 1.800 € permis de construire 8.500 €.

Lors d'une précédente séance il avait été envisagé d'implanter le terrain multisports sous le foyer Kohli. Toutefois il est évoqué le risque de nuisance auditive du fait de

la proximité d'habitations. Monsieur le Maire propose de l'implanter de l'autre côté de la route dans la parcelle sous l'église.

Joseph Delahaye soulève la crainte qu'il soit mal intégré par rapport à l'église. Il est proposé de demander au CAUE d'intervenir pour faire une proposition d'implantation dans le terrain sous l'église. Le Conseil donne son accord.

13-Journée du lundi de pentecôte au regard du Personnel.

La décision de l'ancien Conseil était de libérer tout le Personnel

Le lundi de Pentecôte et de lui demander de le compenser dans l'année par des heures complémentaires.

Le nouveau conseil reconduit ce dispositif, c'est-à-dire la récupération de ces heures non travaillées, au titre de la journée de solidarité, sous la forme de 7 h00/35 h00 et au prorata du nombre d'heures suivant le contrat, y compris pour ceux qui ne travaillent pas ce jour.

14-Comportement de Madame Adélaïde Varrain.

Le Maire fait part des difficultés rencontrées avec cette employée et de son comportement vis-à-vis de ses collègues. Il sollicite l'avis du Conseil sur son maintien dans l'effectif communal.

La situation sera évoquée auprès de Pôle Emploi, afin de savoir s'il est possible de mettre fin au contrat avant son terme.

Le Conseil prend acte.

15-Travaux station de pompage syndicat d'eau :

Des travaux importants de nettoyage de la station de pompage du réseau d'eau du syndicat vont être entrepris. Le Maire cède la parole à Mme Lacheray pour de plus amples informations.

Les travaux s'effectueront pendant 15 jours sur une période indéterminée actuellement, mais comprise entre juin et septembre. Il est signalé que pendant cette période, il est possible qu'il y ait, par moment, des coupures d'eau.

Le Conseil prend acte.

16-Poteaux de signalisation en bordure de propriété de M. Koch

Le Maire fait part d'une lettre de M Koch ayant implanté des poteaux de signalisation en limite de sa propriété et de la RD 68 et souhaitant en faire don à la Commune

Le conseil propose de lui demander un document attestant que la proposition d'implantation des poteaux lui a été faite par le service des routes. Quant à la proposition de remise des poteaux, il est décidé de ne pas accepter puisque le terrain sur lequel les poteaux sont implantés, lui appartient ou au département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05.